



Rue du Lieutenant Maurice LEGRIS ZA LA GUERCHE
44250 SAINT BREVIN LES PINS.
Tel 02.40.27.29.82 Fax 02.40.27.89.54.

La Société ACME Société SARL au capital de 185 400 €,
Siren 448 015 297-FR32 448015297, NAF 4764Z



ABRI DE PISCINE (Structure légère) « ACME-Planetabri »

Type : JD RESIDENTIEL FIXE ou MEDIAN ou CARLA ou CARLITA

Répond à la norme NFP 90-309

Répond à la norme NV-65 POUR LE VENT en zone 3

**NOTICE d'UTILISATION, de SECURITE, et d'ENTRETIEN
GARANTIE USINE.**

Avertissement :

**A lire attentivement et à conserver pour
consultation ultérieure.**

**Vous trouverez ci-dessous du présent livret, un
coupon de garantie qu'il convient de remplir ex-
pressément et de le communiquer à la société
ACME-Planetabri dès la réception de travaux de
votre abri.**

Conseils de Sécurité suivant la norme NFP 90-309 :

Généralité :

- La piscine peut constituer un danger grave pour vos enfants. Une noyade est très vite arrivée. Des enfants près d'une piscine réclament votre constante vigilance et votre surveillance active, même s'ils savent nager.
- Apprenez les gestes qui sauvent.
- Mémorisez et affichez près de la piscine les numéros des 1er secours.
- Pompiers = 18 pour la France ou 112 depuis un téléphone portable.
- SAMU = 15 pour la France
- Centre anti poison = 02.41.48.21.21. pour la France

Conseils de sécurité propre aux abris :

- Cet abri ne se substitue ni au bon sens ni à la responsabilité individuelle. Il n'a pas pour but non plus de se substituer à la vigilance des parents et/ou des adultes responsables qui demeure le facteur essentiel pour la protection des jeunes enfants.
- Attention la sécurité n'est assurée que lorsque l'abri, installé selon les instructions du fabricant/distributeurs est fermé et verrouillé
- Les accès de l'existant, pour les abris adossés ou accolés, doivent être sécurisés par le propriétaire.
- Ne laisser personne marcher sur l'abri.
- Veillez à fermer l'abri lorsque la baignade est terminée.
- Pensez à déneiger.
- Lors d'un constat de dysfonctionnement empêchant la fermeture et la sécurisation du bassin ou en cas d'indisponibilité temporaire de l'équipement, prendre toutes mesures afin d'empêcher l'accès du bassin aux jeunes enfants et ce jusqu'à la réparation de l'abri.
- Pour les abris télescopiques équipés d'une motorisation : la manœuvre à l'aide d'une télécommande doit se faire à proximité de l'abri.
- Pour les systèmes comportant des portes ou trappes d'accès à fermeture avec clé : Retirez la clé et rangez-la de façon à ce qu'elle soit inaccessible aux jeunes enfants.
- Pour les abris comportant des parois souples : ne laisser pas d'objet coupant ou contondant à disposition des jeunes enfants.

1°) CONCEPT DE VOTRE ABRI DE PISCINE

Vous venez d'acquérir un abri de piscine **ACME-Planetabri**, nous vous en remercions.

La particularité de votre abri, complément idéal de votre piscine, est d'être télescopique, sans rail de guidage au sol, et à ouverture manuelle.

Outre les baignades hors saison, il améliorera la propreté de votre piscine et de ses abords immédiats et assurera en position fermée LA SECURITE de vos enfants.

La présente notice concerne la description, l'utilisation, la mise en sécurité, l'entretien et la garantie des abris **ACME-Planetabri**.

2°) DESCRIPTION

Votre interlocuteur **ACME-Planetabri** est : **votre piscinier**

(Toutefois, il est possible de nous joindre directement pour des demandes de renseignements sur nos abris de piscine par téléphone au 02.40.27.29.82).

Cet abri vous a été installé par la société : **ACME-Planetabri**

ZA La Guerche

Rue du lieutenant Maurice Legris

44250 SAINT BREVIN LES PINS.

**Ou par un intervenant mandaté par la société ACME-Planetabri.
Dans le cas où un autre intervenant pose l'abri de piscine, la société ACME-Planetabri ne garantira pas l'abri de piscine.**

(Copier ci-dessous les éléments indiqués sur votre facture).

Modèle :

Dimensions :

Descriptif :

Couleur :

La Société **ACME** Société SARL au capital de 185 400 €,
Siren 448 015 297-FR32 448015297, NAF 4764Z
du Lieutenant Maurice LEGRIS ZA LA GUERCHE 44250 SAINT BREVIN LES PINS
Tel 02.40.27.29.82 Fax 02.40.27.89.54

3°) RECOMMANDATION

En cas de chute de neige, il est indispensable de déneiger le toit car la densité de la neige peut varier de 1 à 10 selon qu'elle est fraîche et poudreuse ou lourde et mouillée, voir gelée.

Toutes les fixations de l'abri devront impérativement être mises en place en position « sécurité ».

Votre abri, compte-tenu de sa largeur, supporte un poids de neige de 45 kg/m² et des vents jusqu'à 100 km/h, demandés pour répondre à la norme NF P 90-309 relative aux abris de piscines de type « structures légères » sous réserve que les portes d'accès soient fermées et les ancrages au sol fixés.

TOITURE POLYCARBONATE CELLULAIRE (K=3,3Km/²) transparent ou couleur

Les ancrages au sol doivent être impérativement fixés dans une dalle en béton d'une épaisseur minimum 150 mm et une qualité béton classe C20/25 (sous la responsabilité du client).

La visserie est réalisée en acier inoxydable de qualité marine(A4) milieu salin

4°) CONSEIL d'UTILISATION

Abri en position fermée dite de « sécurité ».

Votre abri est conçu pour protéger de la noyade les enfants de – de 5 ans, **mais il ne remplacera jamais la vigilance des parents ou responsables.**

En position fermé l'abri sera inaccessible aux enfants sous réserve que :

- Les portes d'accès soient fermées à clé et les clés retirées des serrures.
- Les trappes latérales doivent être fermées en totalité.

Ouverture de l'abri en position été.

Bien veiller à ce que les rails de guidage intérieurs des panneaux mobiles et des portes coulissantes soient propres et pour la première utilisation pulvériser dans ces rails de la graisse silicone en spray ou de la paraffine sous forme de bombe.

Bien nettoyer la surface au sol intérieur et extérieur à proximité des parois de l'abri.

Déverrouiller la serrure de la porte d'accès principale et la faire coulisser afin de libérer le

Passage.

Vous pouvez désormais profiter pleinement de votre piscine en ouvrant les trappes mobiles à souhait, en fonction de la chaleur ressentie ou de la direction des vents, **toutefois soyez vigilants avec les enfants qui jouent autour de la piscine car dans ce cas l'abri n'assure plus la sécurité du bassin**

5°) FERMETURE de l'ABRI en « POSITION SECURITE »

Ramener les trappes latérales en position fermées (ou semi-ouverte : trappes du bas fermées, et trappes du haut ouvertes) ceci vous permet de sécuriser votre abri pour les enfants en bas âges (jusqu'à 5ans) et d'avoir une ventilation optimale. En cas d'absence prolongée, en fin de baignade ou la nuit toutes les trappes doivent être fermées et fermetures de toutes les portes d'accès à clé impératif. (**Serrure de sécurité clef unique pour tout l'abri**), cela y va de votre responsabilité.

Rappel

- **Remettre les trappes en position fermée**
- **Fermer à clé toutes les portes d'accès**
- **Verrouiller les panneaux mobiles.**
- **Enlever les clés et les mettre en lieu sûr.**

Votre abri est ainsi à nouveau sécurisé

6°) ENTRETIEN et NETTOYAGE.

Arroser sous pression faible (pas de karcher ou à très faible pression), au moins 2 fois par an, les parois intérieures et extérieures de votre abri, laver ensuite à l'aide d'un savon liquide ou d'un produit spécial abri de piscine, en utilisant un balai télescopique à poils en coton. Rincer abondamment.

Si vous utilisez un jet sous pression avec réservoir, vous pouvez ajouter du produit de rinçage (lave-vaisselle) afin d'éviter les traces d'eau au séchage.

Utiliser une raclette en caoutchouc pour essuyer les parois de l'abri (parties verticales et pans coupés) afin d'éviter les traces. **Attention aux raclettes usées ou avec bord métallique qui pourraient rayer les panneaux.**

Avant l'ouverture et la fermeture de saison, pulvériser à l'aide d'une bombe de silicone ou de paraffine en spray, les guidages intérieurs (rails dans les profils) et les fourreaux afin de faciliter le glissement des éléments les uns sur les autres.

Avec ces même spray, graisser chaque fois que nécessaire les serrures afin de faciliter le fonctionnement des clés.



COUPON DE GARANTIE

Abri ACME modèle :

(Copier les éléments de votre facture)

Dimensions :

(Copier les éléments de votre facture)

Caractéristiques :

(Copier les éléments de votre facture)

Date d'installation :

(Date de la signature de la feuille de fin de chantier)

Lieu d'installation :

.....
.....

Nous soussignés, MM certifions avoir pris connaissance des indications et recommandations de la notice jointe avec ce coupon de Garantie.

Le point de départ de la garantie est fixé à la date de réception de fin de travaux de votre abri. La Garantie sera assurée par la société ACME-Planetabri sous réserve du paiement intégral de la facture lié à cet abri.

Fait

Le

Signature Client

La Société **ACME-Planetabri** Société SARL au capital de 185 400 €,
Siren 448 015 297-FR32 448015297, NAF 4764Z
du Lieutenant Maurice LEGRIS ZA LA GUERCHE 44250 SAINT BREVIN LES PINS
Tel 02 40 27 29 82 Fax 02 40 27 89 54

LES GARANTIES

GARANTIE 10 ANS

- Matériaux constituant l'armature (aluminium)
- Remplissage des toitures d'abris (polycarbonate). **POLYCARBONATE CELLULAIRE (K=3,3Km/²) transparent ou couleur**
- Remplissage des côtés latéraux pignons (poly méthacrylate) **traité contre les rayons UV.**

GARANTIE 5 ANS

- Thermo laquage. Label QUALICOAT
-

GARANTIE 1 ANS

- Pièces d'usure liées au fonctionnement de l'abri (guidages, vis, brosses, serrures....) ainsi que les moteurs, panneaux solaire.....

La date de départ des garanties ci-dessus débute dès la réception de fin de travaux. Toutefois elles sont sous réserve du respect des instructions d'utilisation et d'entretien données à cette occasion.

Nous ne saurions notamment être tenus pour responsables des fautes d'utilisation (intentionnelles ou non), ni des faits des tiers.

Nous vous recommandons de souscrire une police d'assurance particulière pour votre abri afin de vous prémunir contre les risques liés à la tempête, la neige, la grêle, les catastrophes naturelles et le vandalisme (extension de la multirisque habitation bien souvent faisant l'affaire).

EXTRAIT DE NOTRE GARANTIE DECENNALE MATERIEL ET POSE



Paris, le 29 avril 2016

Votre contrat n° AM 304 873

Attestation d'assurance de responsabilité décennale

Generali IARD atteste que ACME SARL, numéro de Siret 44801529700022, demeurant ZONE INDUSTRIELLE LA GUERCHE RUE DU LIEUTENANT LEGRIS 44250 ST BREVIN LES PINIS, est titulaire du contrat n° AM 304 873.

Cette attestation d'assurance de responsabilité décennale est délivrée :

- pour les chantiers ouverts entre le 1er janvier 2016 et le 31 décembre 2016,
- du fait de ses seules activités professionnelles ou missions mentionnées ci-dessous :

(Ps : Possibilité de fournir le contrat de garantie Décennale complet uniquement sur demande).

REPONSES AUX QUESTIONS SOUVENT POSEES.

[J'ai de la condensation à l'intérieur de mon abri.](#)

Ce phénomène tout à fait normal provient de la différence de température entre l'atmosphère chaude et humide de l'intérieur de votre abri et la température fraîche de l'extérieur. Il faut savoir que tous les matériaux et composants de l'abri sont prévus pour résister à une atmosphère humide, votre abri ne craint donc rien.

Dans le cas d'une utilisation prolongée de l'abri en hiver et afin de limiter ce phénomène de condensation, votre conseiller « ACME-Planetabri » pourra vous proposer notre système de chauffage de l'air qui résoudra en grande partie cet inconvénient et vous apportera un confort supplémentaire de sortie de bain.

[Les remplissages transparents ont tendance à se bomber à l'intérieur de l'abri.](#)

Les remplissages en **polycarbonate ou poly méthacrylate traité contre les rayons UV** qui constituent les parties transparentes de votre abri sont « hydrophiles » ils ont donc tendance à absorber une partie de l'humidité qui subsiste dans votre abri, si celui-ci n'est pas assez ventilé. Ceci est augmenté par la différence de dilatation entre ce matériau et l'aluminium. Ce phénomène ne nuit en rien à la qualité de votre produit.

Conseil : Identiques aux conseils ci- dessus.

[Dois-je avec mon abri de piscine mettre tout de même ma piscine en hivernage.](#)

La mise en hivernage de votre piscine n'est pas nécessaire avec votre abri de piscine, il est toutefois indispensable de laisser la filtration tourner chaque jour 2 à 3 heures, l'addition du mouvement de l'eau et de l'effet de serre provoqué par l'abri, permettra d'éviter les contraintes de mise en hivernage et de remise en route au printemps. Votre piscinier pourra vous conseiller efficacement à ce sujet.

[Est-ce que les plaques de toit résistent à la grêle ?](#)

Les toitures de nos abris sont réalisées en polycarbonate alvéolaire, matériau à la fois souple et extrêmement résistant aux chocs. Le fabricant de ces plaques apporte une garantie pour des grêlons allant jusqu'à 20 mm de diamètre et frappant la plaque à une vitesse de 21 mètres/seconde, ceci pour une durée de 5 ans dégressif.

[J'ai de l'humidité à l'extrémité des plaques de toit.](#)

Il se peut que les alvéoles du polycarbonate, aux extrémités et au niveau des jonctions, se gorgent d'un peu d'eau et forment des gouttelettes. Ce phénomène est naturel du fait de la porosité du polycarbonate et ne nuit en rien à la tenue de l'ensemble.

[Mon abri de piscine est-il étanche ?](#)

A l'inverse d'une véranda ou d'un bâtiment, qui doit être isolé thermiquement et parfaitement imperméable à l'air ou à l'eau, l'abri de piscine doit s'adapter aux différentes conditions climatiques. Celles-ci varient toute l'année.

L'abri doit laisser passer les calories pour contribuer au réchauffement de l'eau de la piscine, être perméable à l'air pour laisser évacuer le maximum d'hygrométrie provoquée par le plan d'eau.

[Des tâches vertes ou brunes se forment à l'intérieur de mon abri.](#)

Compte tenu de l'hygrométrie importante dans l'abri, et en l'absence d'aération suffisante, des algues peuvent apparaître à certains endroits sur les profilés aluminium en particulier pendant l'hiver. Ceci n'altère en rien la qualité du produit.

Conseil : avant l'hiver, pulvériser sur les profils un mélange d'eau et de produit anti-algues.